



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le Projet de règlement suivant :

143-2022 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

Avis est par les présentes donné par le soussigné, greffier municipal, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'effet :

1. **QUE** lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, le conseil municipal de la Municipalité d'Ormstown a adopté, par résolution (n° 22-07-182), le Projet de règlement numéro 143-2022 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Ce Projet de règlement 143-2022 a pour objet de permettre à la Municipalité :

- a) de contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire ;
 - b) d'éliminer les nuisances générées par les bâtiments mal entretenus, en prescrivant des normes de salubrité, d'occupation et d'entretien ;
 - c) d'inciter les propriétaires de bâtiments à entretenir leur propriété.
2. **QU'**une **assemblée publique de consultation** sur ce Projet de règlement, aura lieu **mardi le 6 septembre 2022 à 18h30**, avant la séance régulière du conseil municipal, à l'Hôtel de ville situé au 5, rue Gale à Ormstown. Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse, ou une personne désignée par cette dernière, expliquera le contenu de ce Projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce Projet de règlement.
 3. **QUE** ce Projet de règlement peut être consulté au bureau de l'Hôtel de ville, situé au 5, rue Gale à Ormstown, durant les heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité au www.ormstown.ca
 4. **QUE** le Projet de règlement numéro 143-2022 **ne contient pas** de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Ormstown, ce **4^e jour d'août 2022**

François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 4 août 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 août 2022.

François Gagnon, Greffier
greffe@ormstown.ca